

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 23 juin 2020

Salle communale d'Anières
Pour respecter les consignes liées à la situation sanitaire du COVID-19
Séance ouverte au public

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PÉCAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Pierre-Yves DECHEVRENS - LC	Président	
Corinne ALHANKO-BAUER - PLR	Vice-Présidente	
Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Jérôme JACQUIER - PLR	
Stéphanie BARON LEVRAT - EPA		Guy MUSY - EPA	
Elisabeth BÉRY - PLR		Anita PORDES - PLR	
Caroline DOMBRE - EPA		Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Philippe GAILLARD - EPA		Alexandre SOUCAS - EPA	
Yves GUBELMANN - PLR		Claire THIBAUT BULLIARD - PLR	
Yvonne GUSTAFSON - EPA		Eric WEHRLI - LC	
Nicole IMHOF - LC			

Public : 3 personnes.

Excusé-s-e-es : /



ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des projets de procès-verbaux des séances du mardi 18 février 2020 et 2 juin 2020.
2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.
3. Communication(s) du bureau.
4. Rapport(s) des commissions :

- a. Rapport de la commission « Ad hoc PDCOM ». Séance du lundi 24 février 2020.
- b. Rapports des commissions « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séances du mardi 25 février 2020 et du mardi 3 mars 2020.
- c. Rapport du groupement intercommunal « Ile-aux-Mômes ». Séance du mercredi 6 mai 2020. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.
- d. Rapport de Communes-Ecole. Diverses séances. Madame Elisabeth BERY, déléguée.

5. Projets de délibérations :

- ✦ Délibération 2020-2025 – D – 001 – Proposition du Maire relative à la délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques, conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes (B6 05 – LAC).
- ✦ Délibération 2020-2025 – D – 002 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 3'300'000 F pour la mise en œuvre du plan directeur communal de l'éclairage public comprenant un concept d'éclairage de décorations de Noël.
- ✦ Délibération 2020-2025 – D – 003 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de TTC 90'000 F – Rubrique 4900.00.31110.00 « Santé publique - acquisition de machines, appareils, véhicules et outils » pour l'acquisition et l'installation de défibrillateurs.
- ✦ Délibération 2020-2025 – D – 004 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 1'090'000 F pour la mise en œuvre des projets de modération de trafic sur l'ensemble du territoire de la commune d'Anières.
- ✦ Délibération 2020-2025 – D – 005 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 5'000'000 F pour la contribution à l'investissement de la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières.
- ✦ Délibération 2020-2025 – D – 006 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de TTC 65'000 F, rubrique 150.00.31110.00 « acquisition de machines, appareils, véhicules et outils », en vue du renouvellement du véhicule de piquet dévolu au chef d'intervention des services du feu CoHerAn & Co.

6. Projet de motion(s).

- ✦ Motion 2020-2025 M – 001 « Pour l'organisation d'activités ludiques, sportives, culturelles, artistiques et de détente, adaptées à tous les Aniérois et toutes les Aniéroides tout au long de la période estivale ».

7. Projet(s) de résolution(s).

8. Proposition(s) du Maire et des Adjointes.
9. Communication(s) du Maire et des Adjointes.
10. Question(s) écrite(s) ou orale(s).

M. le Président, Pierre-Yves Dechevrens ouvre la séance à 20h.00 et salue l'Assemblée, ainsi que le public.



M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation des projets de procès-verbaux des séances du mardi 18 février 2020 et du mardi 2 juin 2020.

Point 1 - Approbation des projets de procès-verbaux des séances du mardi 18 février 2020 et 2 juin 2020

Procès-verbal de la séance du mardi 18 février 2020 - Législature 2015-2020.

Page 10

Mme Claudine HENTSCH, Adjointe, souhaite qu'une modification soit apportée à son intervention en page 10, précisant que les règlements relatifs à l'octroi de subventions d'aide en Suisse seront présentés et votés lors de la nouvelle législature 2020-2025.

Page 12

Mme Claire THIBAUT BULLIARD souhaite apporter une précision à l'intervention de M. Pierre-Yves DECHEVRENS affirmant que les jeunes de l'Astural ne sont pas présents le week-end, ce qui n'est pas correct, car les jeunes peuvent également être présents le week-end.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président considère, tenant compte des remarques précitées, que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

Procès-verbal de la séance du mardi 2 juin 2020 (séance d'installation du Conseil municipal - Législature 2020-2025).

La parole n'étant pas demandée, M. le Président considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et approbation de l'ordre du jour.

Point 2 - Discussion et approbation de l'ordre du jour

Pas de demande de modification du présent ordre du jour. L'ordre du jour sera traité tel que figurant en page 2.

La parole n'étant pas demandée M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 - Communications du bureau

Nominations des Présidents-es et vice-Président-es du local de vote d'Anières - 2^{ème} semestre 2020

Les Conseillers municipaux ci-après se proposent pour tenir le local de vote d'Anières, soit :

Dimanche 27 septembre 2020

Présidente : Mme Denyse BARBEZAT-FORNI (*Ndlr : après séance, modification, remplacement par Mme Stéphanie BARON LEVRAT*).

Vice-Présidente : Mme Claire THIBAUT BULLIARD.

Dimanche 29 novembre 2020

Président : M. Yves GUBELMANN.

Vice-Présidente : Mme Nicole IMHOF.

M. le Président remercie d'ores et déjà les Conseillers municipaux de leur disponibilité.

**Agenda des séances des Conseils municipaux et commissions – 2^{ème} semestre 2020**

M. le Président informe que l'Exécutif, le bureau et les Présidents-es des commissions se sont réunis avant la présente séance pour fixer le planning des séances pour le 2^{ème} semestre 2020. Ce document sera mis très rapidement sur CMNet. Ces séances seront confirmées par l'envoi d'une convocation avec l'ordre du jour.

SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE		
ma	1	ASSAINISSEMENT 19h.30	je	1		di	1		ma	1	SOCIALE 19h.30
me	2		ve	2		lu	2		me	2	
je	3		sa	3		ma	3	FINANCES 19h.30 - Budget 21	je	3	
ve	4		di	4		me	4		ve	4	
sa	5		lu	5		je	5		sa	5	
di	6		ma	6	SOCIALE 19h.30 - Audition HG	ve	6		di	6	
lu	7	ad hoc BOURSES 19h.30	me	7		sa	7		lu	7	
ma	8	URBANISME 19h.30	je	8		di	8		ma	8	
me	9		ve	9		lu	9	SOCIALE 19h.30	me	9	
je	10	Jeûne genevois	sa	10		ma	10	ASSAINISSEMENT 19h.30	je	10	
ve	11		di	11		me	11		ve	11	
sa	12		lu	12		je	12		sa	12	
di	13		ma	13	CONSEIL MUNICIPAL 20h. /Budget 21	ve	13		di	13	
lu	14		me	14		sa	14		lu	14	
ma	15	CONSEIL MUNICIPAL 20h.	je	15		di	15		ma	15	CONSEIL MUNICIPAL 20h.
me	16		ve	16		lu	16		me	16	
je	17		sa	17		ma	17	CONSEIL MUNICIPAL 19h. + diner/Budget 21	je	17	
ve	18		di	18		me	18		ve	18	
sa	19		lu	19	Vacances scolaires	je	19		sa	19	
di	20		ma	20	Vacances scolaires	ve	20		di	20	
lu	21		me	21	Vacances scolaires	sa	21		lu	21	
ma	22	FINANCES 19h.30 - Audition - Plac.	je	22	Vacances scolaires	di	22		ma	22	
me	23		ve	23	Vacances scolaires	lu	23		me	23	
je	24		sa	24		ma	24	URBANISME 19h.30	je	24	Vacances scolaires
ve	25		di	25		me	25		ve	25	Vacances scolaires
sa	26		lu	26		je	26		sa	26	
di	27	Votation populaire	ma	27	ASSAINISSEMENT URBANISME - 19h.30	ve	27		di	27	
lu	28		me	28		sa	28		lu	28	Vacances scolaires
ma	29		je	29		di	29	Votation populaire	ma	29	Vacances scolaires
me	30		ve	30		lu	30		me	30	Vacances scolaires
			sa	31					je	31	



La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 4 - Rapports des commissions

a) Rapport de la commission « Ad hoc PDCOM ». Séance du lundi 24 février 2020.

M. le Président passe la parole à M. Jérôme JACQUIER pour la lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie M. Jérôme JACQUIER pour son rapport.

b) Rapports de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séances du mardi 25 février 2020 et du mardi 3 mars 2020.

M. le Président passe la parole à Mme Anita PORDES pour la lecture des rapports.

 **Rapports en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie Mme Anita PORDES pour ses rapports.

c) Rapport du groupement intercommunal « Ile-aux-Mômes ». Séance du mercredi 6 mai 2020.

M. le Président passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour la lecture du rapport.

En préambule, Mme Corinne ALHANKO-BAUER précise qu'elle a remplacé au bureau du groupement Mme Caroline BENBASSAT, suite à sa démission de sa fonction d'Adjointe. Ensuite, c'est Mme Claudine HENTSCH, nouvellement élue Adjointe, qui a repris cette fonction. Elle-même poursuivra sa participation au Conseil du groupement, en tant que déléguée du Conseil municipal.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour son rapport.

d) Rapport du groupement Communes-Ecole. Diverses séances.

M. le Président passe la parole à Mme Lisa BERY pour la lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie Mme Lisa BERY pour son rapport.



La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 5 - Projets de délibérations

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 – D – 001

Proposition relative à la délégation de la compétence au Maire pour la passation de certains actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre K de la loi sur l'administration des communes (LAC B 6 05)

Vu l'intérêt pour la Commune de pouvoir être représentée par le Maire pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes, afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique ;

conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
par 10 oui (Majorité) – 0 non – 6 abstentions**

1. De charger le Maire de passer les actes authentiques concernant :
 - a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant des propriétés voisines ;
 - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;
 - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la Commune, ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;
 - d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la Commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;
 - e) les changements d'assiettes de voies publiques communales ;à condition que les opérations visées sous lettres a, b, c, d et e résultent de plans adoptés par les Autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la Commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.
2. Cette délibération est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 – D – 002

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 3'300'000 F pour la mise en œuvre du plan directeur communal de l'éclairage public comprenant un concept d'éclairage de décorations de Noël.

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;



Vu la délibération N° 2015-2020 D – 088 « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 60'000F pour la révision du plan directeur communal de l'éclairage public et l'établissement d'un plan lumière de la commune d'Anières à intégrer dans le PDCom (Plan Directeur Communal) » votée à la majorité par le Conseil Municipal en date du 19 juin 2018 ;

Vu la mise l'étude du plan lumière réalisée par le bureau Radiance 35 en parallèle de celle du PDCom et intégrée dans le chapitre des énergies et développement durable, en complément au volet du concept énergétique territorial (CET) et du projet du chauffage à distance (CAD) ;

Vu la marche exploratrice nocturne publique du 4 avril 2019 ;

Vu le rapport du service de l'éclairage public des services industriels de Genève ;

Vu qu'environ 10 % des sources lumineuses de la Commune contiennent de la vapeur de mercure ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors de sa séance du mardi 3 mars 2020, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 3'300'000F ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 3'300'000 F pour la mise en œuvre des préconisations du plan lumière de la commune d'Anières, éclairage public, mise en valeur de bâtiment et décorations de Noël, de comptabiliser les dépenses à hauteur de 3'300'000 F TTC dans le compte d'investissement N° 7900.04.50100.00, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan N° 7900.04.14010.00 dans le patrimoine administratif.
2. D'amortir la dépense nette susmentionnée, ainsi que les frais d'étude d'un montant de 60'000F selon la délibération N° 88, au moyen de 10 annuités (différents objets).
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.

M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI rappelle, en complément de l'exposé des motifs relatif à cette délibération, que le groupe « Ensemble Pour Anières » avait déposé le 27 avril 2019 une motion s'intitulant « Premiers secours : sauver des vies grâce à des gestes simples ! ». L'acquisition de ces 7 défibrillateurs répond en partie à celle-ci. En effet, le groupe note que 32 employés et magistrats de CoHerAn ont participé à des séances de formation (BLS AED), mais il souhaite savoir s'il est envisagé d'étendre une formation volontaire à tous les aniérais comme la motion le demandait.

En effet, s'il est voulu que cette action soit le plus efficace possible, il est recommandé que le 1 % de la population (25 personnes pour Anières) soit formé pour effectuer ces premiers gestes qui peuvent sauver une vie. Le groupe EPA remercie l'Exécutif de sa réponse.

M. le Maire répond que l'ensemble de la Compagnie des sapeurs-pompiers d'Anières est également formée et que la formation pourrait être étendue ultérieurement.

M. le Président souligne que le canton du Tessin est pionnier dans cet engagement de santé publique et pense qu'il faut en prendre exemple, car ce canton est souvent évoqué au niveau international.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI approuve cette intervention et leur motion allait dans le sens d'une formation étendue à la population à hauteur de 1 %, soit 25 personnes pour la commune d'Anières.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.



Délibération N° 2020-2025 – D - 003

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de TTC 90'000 F – Rubrique 4900.00.31110.00 « Santé publique - acquisition de machines, appareils, véhicules et outils » pour l'acquisition et l'installation de défibrillateurs.

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu l'installation existante d'un seul défibrillateur sur la commune d'Anières ;

Vu la collaboration avec l'association « SAVE A LIFE » sise à Genève ;

Vu les cours de BLAS-AED organisés pour employés et Magistrats des 3 communes de CoHerAn ;

Vu la présentation du dossier à la séance de commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors de sa séance du mardi 3 mars 2020, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour l'acquisition et l'installation de 7 défibrillateurs et l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de TTC 90'000 F ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de TTC 90'000 F dans la rubrique 4900.00.31110.00 « Santé publique - acquisition de machines, appareils, véhicules et outils ».
2. De comptabiliser le montant de TTC 90'000 F dans le compte de résultats 2020 sur le compte 4900.00.31110.00 « Santé publique - acquisition de machines, appareils, véhicules et outils ».
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire 2020 de TTC 90'000 F par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

M. le Maire remercie pour ce vote. Il rappelle que lors de la journée « Sécurité » de CoHerAn qui avait eu lieu à Hermance le samedi 16 septembre 2017, lors de laquelle les représentants de l'application mobile « Save a Life » avait été invités. Cette journée leur a permis de présenter cette application et de rencontrer l'intérêt de plusieurs communes.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 – D - 004

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 1'090'000 F pour la mise en œuvre des projets de modération de trafic sur l'ensemble du territoire de la commune d'Anières.

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu les études réalisées pour le stationnement et la mobilité ainsi que pour la faisabilité de 3 parkings, réalisées par le bureau CITEC ;



Vu l'élaboration du Plan Directeur Communal par un pool de mandataires et ses concertations publiques pour les aménagements routiers et les espaces publics ;

Vu le travail de brainstorming par un pool de mandataires sur les espaces publiques du village ;

Vu la séance avec le Conseiller d'Etat et ses services du 24 juin 2019 ;

Vu la présentation du dossier à la séance de commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 3 mars 2020 ;

Vu le préavis favorable, à la majorité, 5 oui 4 non et 2 abstentions, rendu par la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 3 mars 2020, quant à l'engagement d'un montant de TTC 1'090'000 F pour la mise en œuvre des projets de modération de trafic sur l'ensemble du territoire de la commune d'Anières ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. De procéder à une étude pour la mise en œuvre des projets de modération de trafic sur l'ensemble du territoire de la commune d'Anières.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de TTC 1'090'000 F destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements N° 6150.21.50100.00 puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif N° 6150.21.14010.00.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de l'abandon.
6. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds de la Commune.
7. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de TTC 1'090'000 F, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

M. le Maire remercie pour ce vote qui permettra à l'Exécutif de revenir avec une étude préliminaire avant de donner suite à ce projet. Dans ce cas, un appel d'offres sera engagé.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 – D – 005

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 5'000'000 F pour la contribution à l'investissement de la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières.

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu l'étude de faisabilité réalisée par le bureau Enercore en 2017 et à sa présentation aux propriétaires concernés par le raccordement au réseau CAD du 21 février 2018 ;



Vu la présentation de l'avant-projet du CAD par le bureau Energy Management à la commission Assainissement, routes, sécurité, développement durable du 11 décembre 2018 ;

Vu l'appel à intérêt auprès des contracteurs afin de connaître différentes solutions de financement préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de la séance de commission Assainissement, routes, sécurité, développement durable du 13 mars 2019 pour un montant d'honoraires de 6'500 F ;

Vu l'étude du bureau d'ingénieurs civils Solfor pour la recherche du tracé réalisable du réseau de distribution entre le lac et les sous-stations pour un montant de TTC 57'614.65 F ;

Vu la 2^{ème} séance d'information pour les propriétaires concernés du 16 mai 2019 ;

Vu le mandat complémentaire pour la prospection et l'étude des sous-stations dont le nombre a augmenté avec les projets de rénovation initiés d'un montant TTC de 74'313 F ;

Vu les diverses séances avec l'OCEN, la Commission de Coordination des Travaux en Sous-Sol (ensemble des services SIG) ;

Vu les auditions avec les 3 contracteurs sélectionnés avec l'appel à intérêt les 19 et 20 février 2020.

Vu la présentation du dossier à la séance de commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 25 février 2020 ;

Vu le préavis favorable, à l'unanimité, d'engager un montant de TTC 5'000'000 F pour la contribution à l'investissement de la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 5'000'000 F pour la contribution à l'investissement de la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières.
2. De prendre acte que des subventions seront demandées au canton pour la réalisation de ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses à hauteur de 5'000'000 F ainsi que la subvention obtenue dans le compte des investissements N° 7900.05.50100.00, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan N° 7900.05.14010.00 dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette susmentionnée ainsi que les frais de crédits d'études de TTC 17'000 F selon la délibération n°2015-2020 n°39, TTC 24'000 F selon la délibération n° 2015-2020 n°48 et TTC 150'000 F selon la délibération n°2015-2020 n°66, au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la première année d'utilisation du bien rénové, à savoir en 2020.
5. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds de la Commune.
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 5'191'000 F, afin de permettre l'exécution de ces travaux.
7. En cas de non-réalisation, le Conseil municipal sera saisi pour voter les modalités d'amortissement de ces crédits d'études.



La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture du dispositif de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération N° 2020-2025 – D - 006

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de TTC 65'000 F, rubrique 150.00.31110.00 « acquisition de machines, appareils, véhicules et outils », en vue du renouvellement du véhicule de piquet dévolu au chef d'intervention des services du feu CoHerAn & Co.

Considérant la nécessité de renouveler le véhicule de piquet dévolu au chef d'intervention des services du feu CoHerAn & Co ;

Vu le rapport établi par le Lt Grégory Chenaux, le Cpl Frédéric Misbach et le Cap João Gilberto, approuvé par les commandants des quatre compagnies le 20 février dernier ;

Vu les devis présentés et l'offre retenue d'un montant de CHF 60'134.- / 63'251.- TTC, ce montant comprenant l'achat d'un véhicule de série, transformé afin de répondre aux exigences requises attendues d'un véhicule d'intervention ;

Vu l'accord des magistrats des communes concernées exprimé en date du 24 février 2020 de partager le coût d'achat en parts égales ;

Vu les délibérations attendues des communes Hermance et Collonge-Bellerive afin de participer pour un montant identique à l'achat susmentionné ;

Vu le montant inscrit dans le budget de fonctionnement 2020 de la commune de Corsier et relatif à la prise en charge pour un quart de la somme totale de l'achat susmentionné ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de TTC 65'000 F destiné au renouvellement du véhicule de piquet dévolu au chef d'intervention des services du feu CoHerAn & Co.
2. De conditionner cette acquisition au vote de délibérations idoines par les Conseils municipaux des Communes d'Hermance et Collonge-Bellerive selon la répartition convenue, la participation corsiéroise étant déjà inscrite dans le budget de fonctionnement de ladite commune ;
3. De comptabiliser la charge dans le compte de résultat 2020 sur le compte N° 1500.00.31110.00 « Service du feu, acquisition de machines, appareils, véhicules et outils », ainsi que les recettes attendues des communes sur le compte 1500.00.46120.00 « Service du feu, dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux ».
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

M. le Président propose que le Conseil municipal fasse une pause de 10 minutes.



La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit le projet de motion.

Point 6 - Projet de motion

M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

En préambule, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, mentionne que c'est conjointement avec les groupes PLR et Le Centre qu'EPA dépose cette motion qui s'intitule : « Pour l'organisation d'activités ludiques, sportives, culturelles, artistiques et de détente adaptées à tous les Aniérois et toutes les Aniéroises tout au long de la période estivale ».

Entre la rédaction de cette motion et sa présentation de ce soir, les consignes sanitaires imposées par l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP), liées à la pandémie du COVID-19, ont été assouplies. Le semi-confinement a été levé. Cependant, cette crise sanitaire a induit une situation économique et sociale difficile rendant probablement la période estivale compliquées pour un certain nombre de villageois.

Aussi, Madame et Messieurs les membres de l'Exécutif, dans les limites budgétaires 2020 et dans la mesure des moyens administratifs communaux, nous vous invitons :

À organiser sur l'ensemble du territoire de la Commune, des activités ludiques, sportives, culturelles, artistiques été de détente, adaptées à tous les Aniérois et les Aniéroises,

- en favorisant la mise en places d'activités très diverses pour tout public ;*
- en valorisant l'ensemble des ressources naturelles de la Commune ;*
- en prévoyant des activités autant à l'extérieur qu'à l'intérieur en cas de pluie ;*
- en encourageant pour ce faire la collaboration avec les sociétés aniéroises, les Conseillères et Conseillers municipaux et les nombreux bénévoles du village.*

Nous vous invitons également à examiner l'opportunité d'étendre le déploiement de ces activités dans le cadre de CoHerAn.

Les Conseillères et Conseillers municipaux remercient l'Exécutif du bon accueil qu'il réservera à cette motion et ils tiennent à relever ici l'excellent travail de solidarité déjà entrepris sur la Commune pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables et remerciement vivement tous les acteurs, bénévoles et employés communaux qui s'y sont engagés.

M. Pascal PÉCAUT, Adjoint, informe l'Assemblée que déjà quelques activités sont en cours d'étude, tenant compte que le délai pour l'organisation est très court.

Mme Claire THIBAUT BULLIARD suggère l'organisation d'un parcours Vita sur Anières, activité de plein air très sympathique et à faire en famille.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne lecture de la motion et propose de passer au vote formel de cette motion.

Motion N° 2020-2025 – M - 001

Proposition présentée par les Conseillers municipaux :

Denyse Barbezat-Forni, Stéphanie Baron Levrat, Caroline Dombre, Philippe Gaillard, Yvonne Gustafson-Rider, Guy Musy, Jean-Luc Richardet, Alexandre Soucas, Corinne Alhanko-Bauer, Elisabeth Béry, Yves Gubelmann, Jérôme Jacquier, Anita Pordes, Claire Thibault Bulliard, Pierre-Yves Dechevrens, Nicole Imhof, et Eric Wehrli.

POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS LUDIQUES, SPORTIVES, CULTURELLES, ARTISTIQUES ET DE DÉTENTE ADAPTÉES À TOUS LES ANIÉROIS ET TOUTES LES ANIÉROISES TOUT AU LONG DE LA PÉRIODE ESTIVALE



Vu les Ordonnances COVID-19 du Conseil Fédéral ;

Vu les Arrêtés du Conseil d'Etat sur les mesures de protection de la population ;

Vu l'art. 23, alinéa 1, lettre b) du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières du 19 avril 2005, modifié le 22 mars 2016 – LC 02 111 ;

Vu la pandémie qui a contraint les Aniérois et les Aniéroises de tout âge à vivre plusieurs semaines de semi-confinement ;

Vu l'obligation de respecter des règles sanitaires précises et strictes afin d'éviter une nouvelle propagation du virus COVID-19 ;

Vu la difficulté actuelle de planifier ou d'organiser des déplacements hors du territoire helvétique ou des vacances pendant la période estivale ;

Vu que l'impact de la pandémie pourrait restreindre la possibilité de partir en vacances pour certain-e-s Aniérois-e-s ;

Vu l'été annoncé comme possiblement caniculaire ;

**le Conseil municipal par 16 oui (Unanimité)
invite l'Exécutif à**

Dans les limites budgétaires 2020 et dans la mesure des moyens administratifs communaux :

- organiser sur l'ensemble du territoire de la commune des activités ludiques, sportives, culturelles, artistiques et de détente, adaptées à tous les Aniérois et les Aniéroises, dans le cadre et le respect des consignes et règles sanitaires imposées par l'OFSP et liées à la pandémie du COVID-19 ;
- favoriser la mise en place d'activités très diverses pour tout public en s'assurant que l'encadrement, en particulier pour les enfants, soit réalisé par des professionnels ou des personnes formées : spectacle de marionnettes, peinture ou dessin en plein air, ciné transat, jeux de piste/rallye dans la commune, yoga pour tous, etc. ;
- valoriser l'ensemble des ressources naturelles de la Commune : le lac, la forêt, la campagne, le vignoble, la faune, la flore et les rivières ;
- encourager pour ce faire la collaboration avec les sociétés aniéroises, les conseillères et conseillers municipaux et les nombreux bénévoles du village ;
- prévoir des activités autant à l'extérieur qu'à l'intérieur en cas de pluie ;
- examiner l'opportunité d'étendre le déploiement de ces activités dans le cadre de COHERAN.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit le(s) projet(s) de résolution(s).

Point 7 - Projet de résolution

Aucune résolution à présenter ce jour.



La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit les propositions du Maire et des Adjointes.

Point 8 - Propositions du Maire et des Adjointes

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

Compte de la Commune – Exercice 2019

M. Pascal WASSMER rappelle qu'en raison de la situation sanitaire du COVID-19, le Conseil municipal n'a pas été saisi pour les votes des délibérations relatives aux comptes de l'année 2019. Ces comptes seront validés par le Conseil d'Etat, à l'instar de toutes les communes du canton.

Toutefois, ces comptes seront disponibles à tous les Conseillers municipaux, sur CMNet, dès demain 24 juin 2020.

M. le Maire propose de renvoyer cet objet à la commission « Finances » du mardi 22 septembre 2020, afin de pouvoir répondre aux questions des commissaires sur ce document.

M. le Président passe la parole à M. Alexandre SOUCAS qui souhaite savoir si ultérieurement le Conseil municipal votera les délibérations sur ces comptes 2019.

M. le Maire répond qu'en raison de la pandémie, aucun vote ne sera fait par le Conseil municipal, mais que les comptes de l'Exercice 2019 seront étudiés par le SAFCO (Service des Affaires Communales) et validés ensuite par le Conseil d'Etat.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour renvoyer les comptes de l'Exercice 2019 à la commission « Finances » du mardi 22 septembre 2020 pour analyse et discussion.

Naturalisations. Modification du traitement des dossiers. Délégation au Maire

M. Pascal WASSMER souhaite renvoyer cet objet à la commission « Finances » du mardi 22 septembre 2020, afin qu'il puisse informer de la modification du traitement des dossiers de préavis relatifs aux demandes de naturalisation et la délégation au Maire pour traitement.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour renvoyer la modification du traitement des dossiers de préavis des naturalisations et délégation au Maire à la commission « Finances » du mardi 22 septembre 2020 pour étude et préavis en vue du vote de la délibération y relative.

Rénovation du sol souple de la place de jeu. Groupe scolaire

M. le Maire demande le renvoi à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du mardi 1^{er} septembre 2020, de l'étude visant à rénover le sol souple de la place de jeu du groupe scolaire qui est relativement abîmé et ancien (Ndlr : 2009).

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour renvoyer le projet de rénovation du sol souple de la place de jeu du groupe scolaire à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du mardi 1^{er} septembre 2020 pour étude et préavis en vue du vote de la délibération ouvrant le crédit d'investissement.



Aire de lavage partagée

M. le Maire demande le renvoi à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du mardi 1^{er} septembre 2020, de l'étude visant à réaliser sur le territoire communal une aire de lavage partagée pour le service technique intercommunal, les pompiers et les agriculteurs, sachant que cette aire ne pourra être réalisée sur un terrain en zone « agricole ».

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour renvoyer le projet de création d'une aire de lavage partagée à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du mardi 1^{er} septembre 2020 pour étude.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe.

Mme Claudine HENTSCH n'a pas de proposition à émettre ce jour.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint.

M. Pascal PÉCAUT souhaite renvoyer à la commission « Sociale, culture et loisirs » du mardi 6 octobre 2020, l'audition de la direction de l'Hospice général pour une information sur leur garderie « La Coccinelle » au foyer d'Anières, structure subventionnée par la Commune.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour renvoyer à la commission « Sociale, culture et loisirs », l'audition de la direction de l'Hospice général pour une information sur leur garderie « La Coccinelle » au foyer d'Anières, subventionnée par la Commune.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjoints.

Point 9 - Communications du Maire et des Adjoints

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

Personnel communal. Informations

M. Pascal WASSMER informe de différents changements au sein du personnel communal, soit :

Pour le service technique, M. Fernando LOPES a pris sa retraite au 31 mars 2020. Pour le remplacer, M. Michaël KREBS a débuté son activité le 1^{er} juin 2020.


Pour l'administration, Mme Christine CHEVALLIER quittera ses fonctions au 30 juin 2020, suite à ses problèmes de santé.

M. Guy REYFER a été engagé au 1^{er} septembre 2020 comme secrétaire général, en vue du remplacement de Mme Dominique LAZZARELLI qui fera valoir ses droits à la retraite fin janvier 2022.

CoHerAn

M. Pascal WASSMER, suite à la séance CoHerAn magistrats du mercredi 17 juin dernier, informe de l'organigramme suivant, en précisant qu'une commission supplémentaire a été créée pour cette nouvelle législature 2020-2025, se nommant « Sociale » :



 <p>COHERAN</p>	<p>CoHerAn Corsier – Hermance – Anières Législature 2020-2025</p> <p>Année 2020 Présidence : Anières Organigramme dès le 1.6.2020</p>
<p style="text-align: center;"><u>CONFERENCE</u></p> <p>Pascal WASSMER – Maire – Présidence 2020 - AN Claudine HENTSCH – Adjointe – AN Pascal PECAUT – Adjoint – AN</p> <p>Karine BRUCHEZ-GILBERTO – Maire – HE Pascal RENAUD – Adjoint – HE Philippe TAGLIABUE – Adjoint – HE</p> <p>Eric ANSELMETTI – Maire – CO François JACCARD – Adjoint – CO Christophe BAUMBERGER – Adjoint – CO</p> <p style="text-align: center;">XXX – CM – CO XXX – CM – CO XXX – CM – CO XXX – CM – HE XXX – CM – HE</p> <p>Stéphanie BARON LEVRAT – CM - AN Yvonne GUSTAFSON – CM – AN Nicole IMHOF – CM – AN Jérôme JACQUIER – CM – AN</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Commission « Voirie et développement durable »</u></p> <p>Pascal WASSMER – Président Philippe TABLIABUE – Vice-Président</p> <p style="text-align: center;">XXX - CO XXX - HE Stéphanie BARON LEVRAT - AN</p>	<p style="text-align: center;"><u>Commission « Culture, sport et loisirs »</u></p> <p>Pascal RENAUD – Président François JACCARD – Vice-Président</p> <p style="text-align: center;">XXX - CO XXX - HE Yvonne GUSTAFSON - AN Nicole IMHOF - AN</p>
<p style="text-align: center;"><u>Commission « Sécurité »</u></p> <p>Claudine HENTSCH – Présidente Christophe BAUMBERGER – Vice-Président</p> <p style="text-align: center;">XXX - CO XXX - HE Jérôme JACQUIER - AN</p>	<p style="text-align: center;"><u>Commission « Sociale » - Nouvelle commission au 1.6.2020</u></p> <p>Karine BRUCHEZ-GILBERTO – Présidente Pascal PÉCAUT – Vice-Président</p> <p style="text-align: center;">XXX - CO XXX - HE XXX - AN XXX - AN</p>

(Ndlr : Pour Anières, il restera à nommer la délégation pour la commission « Sociale ». Les communes de Corsier et d'Hermance doivent encore procéder à la nomination des membres dans toutes les commissions et le feront au sein de leur Conseil municipal respectif, après les vacances estivales).



Formation pour les Conseillers municipaux

M. Pascal WASSMER informe qu'une soirée de formation pour les Conseillers municipaux sera organisée cet automne avec Mme Olivia LE FORT, Directrice du Service des Affaires Communales – SAFCO, vraisemblablement dans le cadre de CoHerAn.

L'objectif est de bien définir les rôles du législatif (Conseil municipal) et de l'Exécutif et répondre aux questions des Conseillers municipaux.

La date n'a pas encore été fixée, mais une invitation parviendra à chacun en temps opportun (*Ndlr : 29 septembre 2020*).

Sinistre PJ Lac – Incendie – Chemin des Avallons

M. le Maire informe que le week-end dernier, un incendie s'est déclaré dans la propriété appartement à PJ Lac au chemin des Avallons, dont la maison a été en grande partie détruite. Il semblerait que des jeunes soient à l'origine de ce sinistre et une enquête est en cours. L'Exécutif, par courrier, a demandé expressément aux promoteurs que le bâtiment et les accès soient sécurisés.

Colis postaux – Vol à Anières

M. le Maire informe que des vols ont été commis lors de la tournée des facteurs. Une enquête est également en cours.

Sécurité – Incivilités - Anières

Durant cette période de pandémie, M. le Maire souligne une recrudescence d'incivilités (bruit, déchetteries, etc.) ont été constatées sur le territoire communal, mais en revanche, moins de cambriolages à déplorer.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe.

Pandémie du COVID – 19. Informations

Mme l'Adjointe informe qu'en raison de la pandémie du COVID-19, la Commune a dû engager des frais non budgétisés en 2020 pour l'acquisition de masques, solutions hydroalcoolique, protection en plexiglas, ainsi que pour l'engagement de diverses actions.

Un dépassement budgétaire sera donc à voter, dans la rubrique « Santé publique » et une ligne a été créée à cet effet.

Le montant final, actuellement d'environ 4'900 F, sera communiqué en fin d'Exercice 2020.

Rénovation des immeubles 44-50 chemin des Avallons

Pour répondre à la question du Président du Conseil municipal lors de la précédente séance du Conseil municipal, Mme l'Adjointe confirme que pour agrandir les appartements des immeubles 44-50 du chemin des Avallons, les balcons ont été provisoirement supprimés. La dalle n'étant pas assez solide, une reconstruction s'est avérée nécessaire. Dans un 2^{ème} temps, les balcons seront reconstruits, conformément au Plan Localisé de Quartier (PLQ) qui a été déposé.

Carte des récits - Anières

Mme l'Adjointe, informe qu'en fin de séance, elle présentera au rétroprojecteur le projet de la carte des récits sur Anières. La volonté est de développer ces cartes des récits d'Anières qui peuvent être consultées sur le site internet de la Commune www.anieres.ch. Chacun peu y participer selon les conditions mentionnées dans le flyer qui a été envoyé à tous les habitants et qui figure sur le site.



M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint,



Fête nationale du 1^{er} août 2020 à Anières

M. Pascal PÉCAUT donne quelques informations sur la manifestation du 1^{er} août à Anières, qui a évidemment été complètement revue, suite à la situation pandémique du COVID-19. L'organisation a bien avancé et M. l'Adjoint précise que pour des raisons de traçage des personnes, des sites ont été répertoriés, soit :

- Local des pompiers.
- Astural.
- Clos-Les-Noyers.
- Chemin de Fleur-d'Eau.

Il y aura un orchestre sur chaque site pour animer la soirée. L'apéritif sera offert, ainsi que le dessert.

Une personne par site a été désignée responsable et les noms des participants seront notés pour répondre aux exigences sanitaires. La participation à la soirée devra se faire sur inscription à la mairie et un bracelet sera remis aux personnes inscrites. La distanciation sociale sera respectée en fonction du nombre de tables et des personnes présentes.

Pour répondre à M. Philippe GAILLARD, M. l'Adjoint confirme que cette soirée est réservée aux Aniéroides et Aniéroides uniquement.

M. le Président demande si des grills seront mis à disposition. M. l'Adjoint répond que la question est en cours. En revanche, des bûches norvégiennes seront disposées sur chaque site.

M. Yves GUBELMANN constate que tous les aniéroides ne pourront pas participer à cette fête.

M. l'Adjoint répond qu'effectivement, en raison de la pandémie, le nombre de personnes a dû être limité, mais cela pourrait être revu à la fin du délai, en fonction des inscriptions reçues à la mairie.

En cas d'intempéries. M. l'Adjoint souligne que des tentes seront placées et que certains sites ont un couvert (pompiers, Astural).

L'Exécutif passera sur chaque site durant la soirée. L'hymne national sera aussi chanté pour marquer cette fête nationale.

Le flyer sera envoyé la semaine prochaine à tous les habitants leur permettant de s'inscrire pour l'un ou l'autre site, précise encore M. l'Adjoint.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 10 - Questions écrites ou orales

COVID-19

En préambule, M. le Président a eu connaissance de la remise aux personnes âgées d'un petit sac contenant un masque et du gel hydroalcoolique, ainsi que d'une sympathique carte explicative signée par deux personnes, vraisemblablement d'Anières.



Mme l'Adjointe répond avoir eu un contact avec l'avocat de ces personnes qui souhaitent faire un don à la Commune. De ce fait, ils ont offert un masque réutilisable et du gel hydroalcoolique à distribuer aux personnes vulnérables. Ces dernières ont été contactées et des jeunes de la Commune ont été chargés d'apporter ces petits sacs directement au domicile des personnes concernées avec une carte de compliment de la mairie.

Fermeture de la route de la Côte-d'Or

Mme Stéphanie BARON LEVRAT souhaite savoir où en est le dossier relatif au projet de fermeture de la route de la Côte-d'Or.

M. le Maire confirme que le dossier est toujours en cours. En effet, suite à la demande de la commune d'Anières de fermer la route de la Côte-d'Or à la circulation (en plus du dimanche et des jours fériés), l'Office Cantonal des Transports (OCT) a répondu qu'une entrée en matière pouvait s'envisager pour autant que la commune de Corsier valide également cette demande.

Contact a donc été pris avec la commune de Corsier qui a donné son accord pour la fermeture de cette route et a aussi fait voter une résolution à son Conseil municipal sur cet objet.

Avant le début de la pandémie, l'OCT a répondu entrer en matière pour une période d'essai d'une année, en demandant qu'un comptage des véhicules empruntant cette route soit fait, ce qui avait déjà été réalisé auparavant et transmis audit service.

M. le Maire ajoute qu'il n'était pas judicieux d'effectuer un nouveau comptage pendant la période de semi-confinement due la pandémie du COVID-19.

L'OCT semble très réticent à la fermeture de la route de la Côte-d'Or, mais la Commune va insister pour engager cette période d'essai d'une année, en vue de pouvoir officialiser la fermeture de la route de la Côte-d'Or à tous les véhicules, riverains exceptés bien entendu.

Office de Poste d'Anières

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande ce qu'il en est au sujet de l'Office de Poste d'Anières et l'installation d'une agence postale dans la future mairie provisoire.

M. le Maire confirme qu'une agence postale est prévue dans la future mairie provisoire. En raison du report des travaux (pandémie), il a été convenu de proposer un service à domicile. Il précise que l'Office de Poste d'Anières sera fermé définitivement dès le 17 août prochain.

Les habitants recevront une information de la Poste avec toutes les informations utiles pour le service à domicile.

Chemin des Courbes – Visibilité

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI fait part de la dangerosité due au manque de visibilité à la sortie du chemin des Courbes sur la route de Chevrens. Il faut s'avancer sur la route de Chevrens en empruntant le trottoir et la bande cyclable pour s'assurer que la voie est libre. Cette manœuvre met en danger la sécurité des piétons et des cyclistes. On nous annonce des travaux de plusieurs mois dus à une construction de logements. Le passage des camions se fera par le chemin des Courbes. Afin d'améliorer cette visibilité, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande s'il ne serait pas possible d'installer provisoirement un miroir de l'autre côté de la route de Chevrens afin de sécuriser cette sortie. Elle a déjà été témoin de plusieurs situations critiques à cet endroit.

M. le Maire répond que la situation va être analysée avec le service technique et voir si un aménagement spécifique pourrait répondre à cette intervention.



(Ndlr : Plan de situation du chemin des Courbes)

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h.00.

Il souhaite un très bel été à l'Assemblée.

Le Président du Conseil municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :



Annexes : Rapports des commissions (point 4 de l'ordre du jour)
Comptes de l'Exercice 2019 (pour l'original du procès-verbal - Document mis sur CMNet)

Procès-verbaliste : Dominique LAZZARELLI



Commune d'Anières

COMMISSION : ad hoc PDCom
Séance du : 24 février 2020

Lors de cette séance, il a été traité des points suivants :

Présentation du Powerpoint du chapitre sur le coteau et ses règles.

Mme Tranda-Pittion, mandataire, informe d'un changement d'optique du canton : le renforcement du caractère « dérogatoire » de la loi qui permet « d'exiger » une contrepartie et la mise en place d'un moratoire au vu des résultats non maîtrisés des premières opérations sur tout le canton. La contrepartie doit avoir un intérêt général démontrable.

Le moratoire permet ainsi aux communes (et au canton) de finaliser leur PDCom.

Le PDCom coteau d'Anières

Selon les termes de la loi, la dérogation est possible « *lorsque les circonstances le justifient et que cette mesure est compatible avec le caractère, l'harmonie et l'aménagement du quartier, ...* »

Il faut savoir que le caractère du coteau va évoluer, ce ne sera plus une zone villa mais une zone de petits immeubles et que son évolution doit être garantie par l'aménagement qui sera encadré par le plan directeur communal.

La zone entre la route d'Hermance et le chemin des Avallons est ouverte à la dérogation. Le caractère va évoluer ; l'enjeu est de maintenir une nouvelle harmonie par un aménagement du quartier le plus qualitatif possible.

Les principes maintenus sont :

- Préserver le patrimoine végétal
- Assurer la continuité des réseaux de mobilité douce
- Optimiser la desserte des parcelles
- Modifier au minimum le terrain naturel (perméabilité)

Dans le secteur soumis à dérogation, du point de vue de l'environnement, il serait souhaitable que la partie entre le cheminement piétonnier et le Nant d'Aisy ne puisse être soumis à dérogation et que les parcelles soient à 0,25, 0,27 HPE et 0,30 THPE de densité.

Mme M. Tranda-Pittion énumèrent les règles maintenues à savoir :

- La préservation du patrimoine végétal. L'Inventaire cantonal doit être complété.
- L'indice de pleine terre 60% < 2000m² et 70% au-delà
- Une modification minimum du terrain naturel (+/- 1 m.)
- Un stationnement résidents en sous-sol et un stationnement visiteurs et vélos en surface (sol perméable)
- Des accès par 1) les impasses 2) la Rte d'Hermance 3) le chemin des écoliers (Hutins et Avallons)
- Une intégration des rampes aux bâtiments et des ascenseurs à voitures accolés
- La nécessité d'un PLQ ou plan de site lors d'un regroupement de parcelles
- L'obligation de prendre contact avec les voisins pour optimiser les entrées dans les parcelles
- L'obligation de céder à la commune les droits de passage MD (portés au PDCP) et des abords de voie.
- Cette obligation est la contrepartie à la dérogation pour une densification supérieure. Cette cession ne modifie pas la quantité des droits à bâtir. Ceux-ci restent inchangés.

L'ensemble de ces règles auront un caractère contraignant.

Mme M. Tranda-Pittion poursuit son exposé par la présentation des premières négociations en cours avec les promoteurs pour l'aménagement du chemin des Avallons sur son dernier tronçon.

M. le Président passe au vote des préavis.

Vote : Qui est favorable à l'obligation de céder à la commune des droits de passages MD portés au PDCP à condition qu'il y ait densification ? Pour 5 (unanimité).

Concernant l'un des trois secteurs du coteau, M. le Président met aux voix la modification du principe.

Vote : Qui est favorable à ce que la partie du bas (3 parcelles proche du Nant d'Aisy) ne soit pas soumise à dérogation ? Pour 3, Abst. 0, Contre 2.

Présentation du Powerpoint et résultat de la journée « workshop » sur le centre du village

Vu les attentes fortes exprimées par les Aniérois, une série de spécialistes ont été réunis pour essayer d'avoir une vision plus précise et plus cohérente avec la série de projets communaux qui vont changer la vie du village. Une réflexion est menée sur la fermeture au trafic du bas de la rue centrale en lien avec le projet d'arborisation prévu sur une partie de la parcelle "Bachhofen".

Un nouvel aménagement plus convivial pourrait améliorer le "carrefour" situé à proximité du restaurant thaï à la rue de l'Ancien-Lavoir.

Des régimes de circulation des voies ont été négociés avec le CE et l'OCT avec une zone de rencontre, une zone 30, une limitation à 30 km/h sur la route d'Hermance, etc.

Synthèse et analyse de la séance publique du 10 décembre 2019

Mme M. Tranda-Pittion présente ensuite la synthèse des avis exprimés concernant le centre du village, la densification du coteau, soit les éléments qui ont été appréciés, ceux encore à améliorer et ceux qui méritent d'être mieux expliqués.

Timing du PDCom

Mme M. Tranda-Pittion rappelle que le PDCom Coteau est finalisé à 99%. Il fera l'objet d'une procédure allégée au niveau du Canton pour que la Commune puisse l'appliquer en toute transparence vis-à-vis du Canton, dans une période test.

Concernant le PDCom, il reste à intégrer les chapitres thématiques (CET, CAD, Plan lumière, Territoire rural, etc).

Le PDCom devra être voté par le Conseil municipal sur la version définitive, après l'enquête publique.

L'Hospice et la zone sportive

L'Hospice général a le projet de démolir les bâtiments existants pour de nouveaux bâtiments.

Pour la zone sportive, la MZ est actuellement soumise à moratoire pour 2 raisons :

- En attente de l'approbation par la Confédération de la mise à jour du PDC (horizon 2020)
- Une modification par le Canton de Genève de la loi sur le % de la plus-value (horizon 2020)

Les questions des droits à bâtir et SDA sont réglées, il reste à la commune à faire l'acquisition du terrain.

Jean-Marc Thierrin président.

En l'absence de la réception du document, rapport rédigé par l'administration – Dominique Lazzarelli



Commune d'Anières

COMMISSION : Assainissement, routes, sécurité, développement durable
Séance du : 25 février 2020

Lors de cette séance, les points suivants ont été traités :

Point de situation sur le dossier du Chauffage à distance (CAD) par le bureau Energy Management

En introduction, M. l'Adjoint rappelle la décision que ce soit la Commune qui porte le projet, afin de pouvoir en contrôler toutes les étapes. Le but était de maîtriser les coûts et obtenir un prix final de l'énergie qui soit concurrentiel. La Commune a suivi toutes les étapes pour prendre les meilleures décisions pour l'évolution du dossier.

Un appel à intérêt a été engagé pour pouvoir présenter à la commission un modèle financier. C'était le bon choix ; aujourd'hui la Commune a des pistes solides et une idée précise de ce qu'elle devrait engager pour obtenir l'équilibre recherché dès le départ.

Un nouvel élément essentiel sera introduit ce soir à savoir l'équité avec l'ensemble des habitants de la Commune. Il sera proposé un montage d'un bouquet de subventions pour l'énergie thermique et renouvelable.

Le mandataire présente sur plan le tracé du CAD avec les 3 tranches de développement (la troisième tranche étant hypothétique). Le travail effectué a consisté à définir un tracé d'intention et les implantations sommaires des sous-stations, à prendre connaissance de la demande énergétique et des phases.

En 2019, Energy Management a confirmé les implantations des sous-stations, a procédé à l'étude et au chiffrage du nouveau projet, a lancé un appel à intérêt, a évalué les subventions pour le CAD et a défini les conditions de procédure d'autorisation. Les variantes ont été présentées aux services de l'OCEN, du DOMEAU et du PATRIMOINE.

- Le scénario retenu est le scénario 3, à savoir une production décentralisée par PAC réseau basse température (eau du lac) 100% renouvelable, sans conservation des chaudières gaz.

M. P. Wassmer informe d'une négociation avec l'OCEN afin de pouvoir conserver les chaudières de la Mairie et des Avallons jusqu'à l'arrivée du CAD. Il y a toutefois l'obligation d'envisager une option B.

- L'appel à intérêt a consisté à l'envoi de dossier papier à 10 contracteurs potentiels et à l'audition de 3 candidats.

M. P. Lingjaerde interroge sur les critères principaux de sélection utilisés.

- L'investissement total : 13'580'000.- CHF HT +/-15%
- Subventions : 875'000.- CHF HT
- Apport de fonds communaux : 5'000'000.- CHF HT dont 4'500'000.- CHF pour l'investissement
- Prix de vente de la chaleur : 17.5 cts/kWh +/- 15% confirmé
- Modèle financier : contracting

Energy Management procédera à la dépose en autorisation, aux appels d'offres et à la sélection d'un contracteur pour la réalisation du réseau à fin 2020, début 2021.

Le mandataire précise encore qu'il s'agit d'une énergie 100% renouvelable et que le coût n'est pas sujet à volatilité. Il est vrai que le coût est supérieur à celui de l'énergie fossile.

Par la création d'une SA, la commune devient actionnaire. Les risques seraient partagés avec la société privée et les bénéfices pourraient alimenter un bouquet de subventions. Cette possibilité se révèle intéressante pour la Commune.

Pour les CHF 500'000 HT : Financements

- Acquisition du marché chaleur
- Optimisation du tracé du réseau et station de pompage (Génie civil)
- Notice d'impact sur l'environnement (étude sommaire par un bureau spécialisé en environnement)
- Appel à intérêt contracteur – 2 phases (afin de se rassurer en ayant des chiffres)
- Consultation juridique et montage du dossier d'AO AIMP CAD (cela nécessite un avis juridique pour le type d'AO)
- Montage des dossiers « Fonds des collectivités » et « Fonds des privés » (ces fonds n'ont pas été pris en compte dans le chiffrage)
- Elaboration d'un bouquet de subventions communales
- Subventions énergétiques communales

Il est répondu que seules les habitations situées le long du tracé et au centre du village pourront se raccorder au réseau. Pour rappel, le concept énergétique territorial (CET) a déterminé des îlots sur l'ensemble du territoire qui pourraient adopter une énergie géothermique afin de favoriser la transition fossile → renouvelable.

Pour avoir un prix de la chaleur contenu, le contracteur veut s'assurer que le marché soit là. Il faut pouvoir garantir le raccordement de certains bâtiments, cela demande d'acquiescer encore un marché chaleur auprès des privés. Les bâtiments communaux représentent environ 70% du marché, reste 30% à trouver pour la phase 1.

M. P. Wassmer rappelle qu'il y a eu 2 séances avec tous les propriétaires et régies du centre du village. Il importe que l'attribution des subventions soit facile à gérer, éventuellement sur la base des subventions cantonales.

Concernant la zone reliée au CAD, elle ne peut être étendue à l'ensemble de la Commune. Une réserve est cependant prévue pour d'éventuels nouveaux immeubles, une adaptation est possible selon les opportunités.

Il est précisé que tous les projets de la Commune et des privés sont prévus dans le réseau.

La décision de la commission est fixée à la prochaine séance du 3 mars 2020. Il est demandé aux Conseillers municipaux à mener une réflexion au sein des groupes politiques en vue du vote d'un préavis.

Reprise de la motion – Motion 2015-2020 M – 018 « Pour une véritable stratégie de sécurité communale »

Il est rappelé l'esprit de la motion :

- Provoquer un débat
- Réfléchir à une véritable stratégie de sécurité
- Mettre en place des mesures simples

A l'issue du débat il est convenu :

Vote : Qui est favorable au renvoi de la motion à l'Exécutif pour traitement ? Pour 9 (unanimité).

Label Cité de l'Energie

Il est demandé un point de situation sur le label et si le CAD et les autres projets donneront à la Commune la possibilité d'obtenir in fine le label Cité de l'énergie GOLD.

M. l'Adjoint informe d'un suivi régulier du dossier. Un ré audit suivi d'un rapport a lieu tous les 4 ans.

Travaux sur la Route d'Hermance

Il est demandé des précisions sur les travaux en cours.

M. l'Adjoint rappelle qu'en raison de la complexité des travaux de raccordements, ainsi que la reconstruction du trottoir, les SIG sont contraints de prolonger la durée de ces travaux de 3 mois, soit de janvier à mars 2020 (pour finir plus tardivement en raison de la situation sanitaire liée au COVID-19). La prolongation a fait l'objet d'un arrêté. C'est le Canton qui interviendra par la suite pour la pose d'un revêtement phono absorbant.

Jean-Marc Thierrin président.

En l'absence de la réception du document, rapport rédigé par l'administration – Dominique Lazzarelli



Commune d'Anières

COMMISSION : Assainissement, routes, sécurité, développement durable
Séance du : 3 mars 2020

Lors de cette séance, les points suivants ont été traités :

Audition du bureau Radiance 35 – Plan lumière Anières

La mandataire présente l'étude stratégique de Radiance 35 sur le plan lumière, la réflexion sur l'environnement nocturne de la Commune et la proposition de diverses modifications de l'éclairage.

Un diagnostic a été mené depuis octobre 2018 sur les spécificités du territoire et du paysage, sur la compréhension des usages et sur l'éclairage existant.

Le Plan Lumière consiste en des recommandations pour l'éclairage public, pour les repères (mise en valeur de bâtiments) et une réflexion sur l'éclairage de fin d'année.

Le Plan Lumière est conçu comme un futur plan de gestion à court, moyen et long terme, Il s'agit d'un véritable « fil rouge » à suivre pour garantir la cohérence nocturne de l'ensemble.

Elle rappelle la marche exploratoire nocturne du 4 avril 2019 et ce qui en est majoritairement ressorti à savoir la volonté de mieux gérer les flux lumineux, les températures de couleurs des luminaires et de diminuer la lumière à certains endroits.

La méthodologie consiste, pour composer un territoire nocturne, à travailler par couches pour une meilleure perception de l'espace.

Le concept est de préserver le ciel étoilé avec un éclairage public maîtrisé, une pollution lumineuse minimisée et une préservation de la nature pour la faune et la flore.

En vue d'apporter une nouvelle identité nocturne, le Plan Lumière propose d'allier la technicité à la poésie avec :

- Un « cocon lumineux » pour le centre du village : Apporter une ambiance «cocon» et une identité propre pour l'ensemble des espaces situés dans le centre village. Se différencier de l'éclairage des voiries.
- Un « scintillement du bord lac » pour guider vers et depuis le lac : Marquer les scintillements du bord de lac pour le chemin du débarcadère depuis la route d'Hermance jusqu'au lac. Chemin luminescent, poétique, attirant.

Lors du diagnostic, 4 tissus bâtis ont été définis pour lesquels il sera proposé un éclairage adapté pour une ambiance spécifique.

- Le tissu « villas »
- Le tissu « centre village »
- Le tissu « hameau de Chevrens »
- Le tissu « agricole » ou « campagne »

Il sera opté pour une température de couleur (LED) allant du blanc chaud à l'orangé sachant qu'une température de couleur orangée est moins dommageable pour l'environnement.

Les repères

Mme I. Corten présente les repères identifiés, d'autres apparaîtront dans les futurs aménagements. Le Plan Lumière suggère une réflexion sur entre autres :

- La chapelle avec son illumination existante
- La fontaine sous le porche de la rue centrale
- L'épicerie

L'éclairage de fin d'année

L'idée est de proposer un éclairage progressif (3 niveaux successifs) pour arriver au cocon lumineux du centre du village avec une réflexion sur la lumière (bleu – rouge).

Eclairer quand il faut

Afin de s'adapter au mieux à la réalité, et dans le but d'un éclairage le plus ajusté possible, le Plan Lumière propose une programmation précise de l'allumage et de l'extinction des différents points lumineux.

Le Plan Lumière propose une planification par tissus, en 3 phases, intégrant les projets en cours.

Phase 1 : le tissu "centre village"

Phase 2 : le tissu "campagne" et "hameau de Chevrens"

Phase 3 : le tissu "villas"

Budget rénovation éclairage public

Mise en œuvre plan lumière	CHF 119'159.28	Offre radiance 35
Remplacement points lumineux	CHF 2'858'180.00	Plan lumière y compris DP cantonal
Concept décorations de Noël	CHF 16'930.00	Offre radiance 35
Fourniture décoration de Noël	CHF 200'000.00	Montant estimé
Honoraires Ingénieur électricien	CHF 50'000.00	Montant estimé

TOTAL TTC **CHF 3'244'269.28**

Suite au débat, le préavis de la commission pour le Conseil municipal est le suivant :

Vote : Qui est favorable à la mise en œuvre du Plan Lumière pour un montant de CHF 3'250'000.-

Pour 10 (unanimité)

Préavis crédit d'engagement pour la réalisation du CAD

Suite à la commission du 25 février 2020, il est mis aux voix le préavis de la commission à l'attention du Conseil municipal.

M le Président met aux voix un préavis de la commission à l'attention du Conseil municipal.

Vote : Qui est favorable à l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 5'000'000.- pour la contribution à l'investissement de la réalisation d'un CAD sur Anières ?

Pour 10 (unanimité)

Save a Life – Acquisitions de défibrillateurs

Le projet Save a Life est un réseau solidaire d'entraide permettant de sauver des vies. Il est composé de premiers répondants formés aux gestes de premiers secours et titulaires du certificat BLS-AED (Basic Life Support – Automated External Defibrillation) reconnu par le SRC, lesquels sont alarmés grâce à l'application Save a Life. Ce sont, en premier lieu, des professionnels de la santé, personnes issues des corps de sécurité ou de sauvetage, corps officiels, employés communaux ou secouristes d'entreprise.

Objectifs

- Géolocaliser les premiers répondants et les défibrillateurs
- Mettre les premiers répondants en relation avec la centrale 144
- Faire intervenir les premiers répondants dans les 3 à 5 minutes suivant l'arrêt cardiorespiratoire
- 50% de taux de survie d'ici 5 ans en cas d'arrêt cardiaque

Les répondants sont des bénévoles, plusieurs communes ont déjà adopté le projet. 32 personnes du CoHerAn (Pompiers, Exécutifs & employés communaux) ont été formées.

L'association Save a Life fournit les appareils et s'occupe de leur entretien.

Budget

Location de 7 défibrillateurs

Raccordement au 144

Boîtier

Installation électrique & génie civil

Divers et imprévus

Total : **CHF 90'000.- TTC**

A ce montant, il convient d'ajouter le coût du raccordement annuel au 144 et l'entretien des appareils : CHF 11'000.- /année

Les membres de la commission prennent connaissance des lieux qui seront équipés à savoir le débarcadère, la galerie, la plage des Courbes, la plage de la Gravière, le local pompiers de Chevrens, la mairie d'Anières et la salle communale.

M. l'Adjoint précise que la formation a été offerte à tous les employés des communes CoHerAn. Il faut savoir qu'il n'y a aucune obligation pour les répondants d'intervenir le cas échéant.

M. P. Wassmer répond que les formations ne sont pas comprises dans le budget et que la formation continue a lieu tous les 2 ans.

Il est proposé de passer au vote du préavis à l'attention du Conseil municipal.

Vote : Qui est favorable à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire pour l'installation de défibrillateurs pour un montant de CHF 90'000.- ?
Pour 10 (unanimité)

Stationnement et mobilité – mise en œuvre des projets de modérations de trafic et de stationnement

M. M. Dardel rappelle le vote à l'unanimité lors du Conseil municipal du 10 avril 2017 d'un crédit d'étude de CHF 600'000.- TTC relatif à la mobilité et le stationnement, ainsi que la faisabilité de 3 parkings.

Les objectifs étaient de supprimer le stationnement en surface, de réglementer le stationnement, de modérer la vitesse (y.c. à la douane de Veigy), d'encourager la mobilité douce.

M. M. Dardel donne le détail des montants engagés pour chacun de ces objectifs.

Mise en œuvre des projets de modération de trafic et aménagements routiers

Objectifs : Aménager et modérer la vitesse sur l'ensemble du territoire.

M. M. Dardel présente la carte de l'avant-projet d'un maillage des voiries du domaine public communal destinées à être mises en zone 20, zone 30 et autres zones (zones rurales).

Chiffrage estimatif de travaux d'aménagement des voiries, y compris les installations de chantier, les honoraires des mandataires et les divers et imprévus.

Surface du projet	108'314 m ²	
Travaux	14'426'000.- HT	
Honoraires (15%)	2'170'000.- HT	
Réserve (20 %)	3'319'000.- HT	
TVA (7,7 %)	1'533'455.- TTC	
Total	21'448'455.- TTC	

M. M. Dardel rappelle que ce projet a avancé en parallèle avec la réalisation du PDCom.

Estimatif budget global

Zone 20 centre village	m ²	11'449	639	CHF 7'313'907
Zone 30 - Chevrens	m ²	18'050	176	CHF 3'174'996
Zone 30 - Centre village	m ²	12'195	162	CHF 1'976'295

Zones 30 - zones villas & Bassy	m ²	28'582	125	CHF 3'567'024
Autres zones - zones rurales	m ²	38'038	142	CHF 5'416'233

Mandat pour l'ouverture d'une procédure pour les phases SIA jusqu'à l'autorisation de construire et appel d'offres	
Phase 2 – études préliminaires	CHF 60'000.-
Phase 3 – organisation appel d'offres	CHF 25'000.-
Phase 4 – honoraires mandataires pool jusqu'à l'autorisation de construire	CHF 960'000.-
Phase 5 – honoraires AMO	CHF 45'000.-
Total CHF 1'090'000.-	

M. l'Adjoint est favorable au lancement des études préliminaires pour un montant de CHF 60'000.- toutefois la suite devrait être votée lors cette législature. Cela permettrait de démarrer de suite la poursuite du dossier avec la constitution d'une commission ad hoc. Les études préliminaires permettront de fixer les priorités.

M. le Président passe aux votes de préavis à l'attention du Conseil municipal.

Vote : Qui est favorable à l'ouverture d'un crédit de CHF 60'000.- pour des études préliminaires ?
Pour 9, Abst. 1, Contre 0

Vote : Qui est pour un crédit d'étude de CHF 1'090'000.- ?

Pour 4, Abst. 2, Contre 4

En raison de l'égalité des voix, M. le Président participe au vote et se prononce pour le crédit d'étude de CHF 1'090'000.-

Véhicule d'intervention pour les pompiers de CoHerAn

M. le Président précise qu'il s'agit d'un véhicule de la marque Skoda Karoq d'un coût total de CHF 60'000.- soit une participation de CHF 15'000.- pour chacune des communes de CoHerAn & Co. La commune d'Anière fait la banque.

M. P. Wassmer explique qu'il s'agit du véhicule de piquet, tout équipé, pour les 17 chefs d'intervention (officiers) des 4 compagnies.

Suite à l'appel de la centrale d'alarme, la loi oblige à intervenir sur place dans les 12 minutes afin d'organiser l'intervention, dans la période de 19h00 à 07h00.

Le véhicule actuel (Nissan Qashqai) a près de 11 ans et affiche plus de 100'000 km au compteur. Déclaré non conforme avec interdiction de rouler et mise à l'arrêt, il est actuellement en fonction suite à des réparations pour CHF 5'200.- en 2020, faites sans garantie.

Un appel d'offres a été réalisé, le modèle retenu est un Skoda Karoq à essence, boîte automatique, 7 vitesses, 4 roues motrices.

M. le Président met aux voix un préavis à l'attention du Conseil municipal.

Vote : Qui est favorable à un crédit d'investissement de CHF 60'000.- pour l'acquisition d'un véhicule d'intervention pour les pompiers de CoHerAn ?
Pour 8, Abst. 2, Contre 0

Jean-Marc Thierrin président.

En l'absence de la réception du document, rapport rédigé par l'administration – Dominique Lazzarelli



Rapport de la séance du mercredi 6 mai 2020 du Groupement de la crèche intercommunale « L'Ile-aux-Mômes »

Le Président, M. Philippe Thorens, remercie la commune de Corsier pour l'organisation de la séance en présentiel.

Il annonce que le dernier point à l'ordre du jour est supprimé, car les statuts actuels de GICI ne concernent que l'IAM, que Mme Carole Lapaire les révisé et y apporte des changements qui engloberont l'ensemble des structures d'accueil de la Petite Enfance. Les nouveaux statuts seront présentés lors de la prochaine séance du Groupement.

1. Avant la pandémie, le Bureau s'est réuni 4 fois en 2 groupes de travail pour accompagner les projets des nouvelles crèches: un groupe de travail 'juridique et finances', présidé par Mme Carole Lapaire et Mme Karin Bruchez Gilberto, ainsi qu'un groupe 'logistique et informations', présidé par M. Philippe Thorens.

Ensuite, nous avons tenu nos séances en visioconférence.

Dès le début de la pandémie, la crèche a fonctionné sous ordonnance du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat. Elle a maintenu un accueil minimum pour les enfants dont les parents étaient engagés en première ligne jusqu'au 27 avril, ce qui a représenté 2-5 enfants par jour. Le personnel de la crèche a été mis en chômage technique partiel et le Bureau a proposé que le 20% non pris en charge par les RHT soit versé par le Conseil du Groupement (ceci car les employés communaux ont eux-mêmes touché l'entier de leur salaire).

Les parents ont été informés que les écolages ne seraient pas dus. Dès le 27 avril, un retour progressif a été proposé et, 15-28 enfants/jour ont été accueillis la première semaine, 21-32 la deuxième.

Le 11 mai, la crèche a augmenté le nombre d'enfants accueillis, mais les normes sanitaires du SASAJ ne permettaient toujours pas d'accueillir tous les enfants.

Le 25 mai, l'accueil devrait revenir à la normale, tout en respectant encore certaines mesures.

2. Le PV du 10 octobre 2019 a été approuvé à l'unanimité.

3. Puis M. F. Chave présente les comptes 2019 de la crèche intercommunale:

Le total des charges de CHF 3'811'397 est de CHF 54'939 au-dessous du budget.

Les écolages présentent une recette supplémentaire de CHF 63'309.

Pour les charges, il est constaté un dépassement de CHF 4'912, dû à une importante facture Swisscom (en cours d'analyse)

Au global donc, les comptes 2019 se situent CHF 54'939 au-dessous du budget.

Pour les comptes du GICI, au global, il y a un résultat positif de CHF 133'404.

Le coût de la place de CHF 41'924 présente 1% d'augmentation par rapport à 2018.

La subvention des communes de CHF 24'310 présente 2% d'augmentation par rapport à 2018.

Les comptes sont accompagnés du rapport de la fiduciaire dont chacun a pris connaissance.

4. Nous votons à l'unanimité le retour aux communes de l'excédent de recettes de CHF 133'404, proportionnellement au nombre de places attribuées.

5. Les comptes 2019 et le rapport de fiduciaire sont approuvés à l'unanimité.

6. Informations sur les coûts de construction des crèches:

M. Thorens nous informe que, pour le site de la Passerelle, l'APA est entrée en force, que les soumissions des entreprises continuent à rentrer. Le crédit de construction de CHF 3'615'000 y compris les aménagements extérieurs a été accepté, le projet sera présenté à la commission des Finances et à la commission Sociale de Collonge-Bellerive.

Mme Carole Lapaire précise que l'augmentation du prix de construction du bureau d'architectes Strata (le même que pour l'IAM) n'aura pas d'incidence sur le coût de la place. Le vote est prévu lors de la séance du Conseil municipal le 26 mai 2020.

Les travaux pourraient commencer le 6 juillet, avec une date d'ouverture de la crèche en

août 2021.

M. François Jaccard annonce que le coût final pour la crèche de Corsier est de CHF2'800'000. Le dossier a bien avancé, l'autorisation de construction sera délivrée en juin et les travaux pourront commencer en septembre 2020.

Les commissions Sociale, Finances, Urbanisme & Constructions de Corsier ont donné un préavis favorable et le projet sera voté au Conseil municipal le 12 mai 2020.

7. M. F. Chave présente ensuite le budget d'investissement mobilier pour les 2 futures crèches d'un total de CHF 781'059. Sont compris le budget mobilier pour chaque site, le budget Bureau pour les séances de travail supplémentaires accompagnant les projets, les coûts de suivi de construction sur les 2 sites et les coûts d'inauguration.

8. M. F. Chave présente un avant-projet de budget 2022 pour la crèche l'IAM et les 2 futures crèches du GICI, ceci dans le but d'évaluer le coût par place et la subvention de celle-ci par les communes:

Un nouveau poste à 70% de chef de service/coordinatrice entre les 3 sites et le Bureau sera créé. Les directrices/directeurs seront à 100% et les adjoint(e)s à la direction à 80%. Le total de direction sera donc de 430%.

Le nombre de collaborateurs sera de 120-150 personnes, répondant à des exigences d'encadrement strictes.

Il est prévu une augmentation de salaire de 6% d'ici à 2022, par rapport aux salaires de l'IAM.

Les repas seront produits à l'IAM puis redistribués sur le site de la Passerelle et de Corsier. Le total des charges pour 39'560 repas est de CHF438'952, ce qui représente un coût de CHF 11,10 par repas.

Le coût total des RH pour les 3 sites sera de CHF 6'818'718, soit un coût par place de CHF 34'438 (soit CHF 1000 de moins par place que pour l'IAM).

Le total des charges d'exploitation est de CHF 1'314'249, soit CHF 6'638 par place, en augmentation de CHF 842 par place, car il y a une augmentation RH et une augmentation des frais administratifs.

Le total des charges est de CHF8'132'968 pour les 3 sites. Les recettes sont estimées à CHF 3'557'797 pour un taux d'occupation moyen de 90% et une augmentation de 3% du montant des écolages.

Les subventions des communes s'élèvent à CHF 4'575'171, ce qui représente CHF 742 de plus par rapport à l'IAM 2020.

Pour info, les loyers des 3 crèches seront les suivants: CHF 172'000 pour Corsier, CHF 176'000 pour la Passerelle, CHF 222'251 pour l'IAM.

Des subventions seront octroyées, notamment celle de l'OFAS les 2 premières années.

Philippe Thorens nous tiendra au courant.

Quota de places et subvention 2022 par commune:

Anières	32 places (+ 14)	883'554
Collonge-Bellerive	126 places (+ 70)	3'478'996
Corsier	28 places (+14)	773'110
Hermance	12 places (+4)	331'333

La crèche l'IAM compte 96 places, la Passerelle et Corsier en offrent 102 supplémentaires (52 + 50), ensemble les 3 crèches proposeront donc 198 places.

9. Mme C. Lapaire rappelle que le budget d'investissement est de CHF 781'059 et que le Groupement dispose de CHF 805'445 (capital de dotation et réserve).

Il est voté à l'unanimité de ne pas demander de capital de dotation supplémentaire aux communes mais d'utiliser les fonds actuels (le capital de dotation se reconstitue par les amortissements).

10. A l'unanimité, le Conseil du Groupement accepte le quota de places par commune tel qu'il est présenté au point 8.

La prochaine séance du Groupement est agendée au mercredi 7 octobre 2020 à 19heures, à Anières.

Corinne ALHANKO-BAUER - Déléguée



COMMISSION : Communes-École

Séances : Réunions du comité et assemblée générale 2019

1. Ce document présente le compte-rendu de **quatre réunions** qui ont eu lieu en 2019 :
13 mars 2019 : Assemblée générale extraordinaire
10 avril 2019 : réunion du comité
28 août 2019 : réunion du comité
13 novembre 2019 : réunion du comité suivie de l'assemblée générale
2. Les statistiques présentées lors des séances établissent que **le nombre de cours et d'élèves ont tendance à augmenter légèrement chaque année**. En s'enrichissant et en se diversifiant, l'offre de cours démontre qu'elle répond à une demande de la population environnante.

134 aniérois ont été inscrits en 2018/19. La **subvention** de la part de la Commune d'Anières pour cette période s'élève à **CHF 6'811.65**. Notre commune garde ainsi sa 2^{ème} position en termes de nombres d'élèves parmi les 12 communes-membres de Communes-École. Nous sommes précédés par Collonge-Bellerive avec 510 élèves.
3. Les démarches TVA que le bureau a été sommé d'entreprendre ont enfin atteint leur terme. L'Association Communes-Écoles a reçu l'accord de l'Administration Fiscale Cantonale pour l'exonération rétroactive de la TVA sur les dernières 10 années. L'association est taxée, depuis le 1^{er} septembre 2018, pour **les cours soumis à la TVA** - et la différenciation entre ceux soumis et ceux non soumis à la TVA est complexe – **à partir d'un chiffre d'affaires de CHF 150'000**, au lieu des CHF 100'000 prévus initialement. - Je tiens à remercier le bureau de Communes-École pour leur persévérance et un suivi infailible de ce dossier !
4. Avec un produit et des charges avoisinant les 412'000 CHF, le bilan de l'Association affiche au Bilan du 31.08.2019 une **perte de CHF 305.30**.
5. Madame Christiane Hersperger, Présidente de l'Association Communes-Écoles depuis 2006, a proposé de céder sa place à **Madame Véronique Weideli** lors de l'AG du 13 novembre 2019. - Enseignante au Collège de Bois-Caran, Madame Weideli a tenu le secrétariat de l'Association pendant de nombreuses années et connaît très bien son fonctionnement. Madame Weideli a été élue, les autres membres du bureau confirmés.
6. Les **Statuts** de l'Association ont été revus en 2019. Ce projet étant encore en cours, les différentes étapes sont ajoutées à ce rapport, sans aller plus dans les détails.
7. La Commune d'**Anières** se chargera cette année en août d'inviter au **repas annuel** les délégués des 12 communes signataires, ainsi que le bureau de l'administration.

Les échanges avec les conseillers municipaux des autres communes ont souvent débuté sur une opportunité de location d'une nouvelle salle. Ils connaissent leur terrain et les éventuelles propositions pour des cours qui pourraient provenir de leur population. Pour l'organisation des fêtes de commémoration de la fondation de l'école (25 ans en 2016 et, très prochainement, les 30 ans de l'école), le bureau a pu et pourra d'ailleurs toujours compter sur le bénévolat de son comité.

Elisabeth Béry
Déléguée